

AVIS DE RECRUTEMENT
Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'Etat
(PACTE)

Référence : Décret n° 2005-904 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 38 bis de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment à l'article 6.

Cadre réservé à la collectivité ou à l'établissement	
I - A remplir obligatoirement Nom de la collectivité ou de l'établissement : Adresse : <input type="checkbox"/> Contrat initial Nouveau contrat en raison de : <input type="checkbox"/> l'échec aux épreuves d'évaluation (renouvellement) <input type="checkbox"/> la défaillance de l'organisme de formation (renouvellement) <input type="checkbox"/> maternité, d'adoption, de paternité, de maladie ou d'accident de travail (prolongation) <input type="checkbox"/> avenant Durée du contrat : mois	VISA DE LA COLLECTIVITE Date : Cachet et signature
II – Intitulé du contrat Cadre d'emplois : Grade : Emploi proposé : Conditions particulières d'exercice de l'emploi :	
III – Mission 	
IV – Correspondant PACTE Nom : Prénom : Fonction : Téléphone : Fax : Courriel :	

Cadre réservé au CIG
Date de réception : Date d'envoi à l'ANPE : Date de publicité : N° de déclaration de vacance d'emploi :
Conditions de publicité préalables au recrutement : Les avis de recrutement doivent être affichés et publiés au moins un mois avant la date limite de dépôt des candidatures (article 6). Date limite de dépôt des candidatures :